

Le Président

Monsieur Christophe BECHU
Ministre de la Transition Écologique
et de la Cohésion des Territoires
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint Germain
75007 Paris

Monsieur le Ministre,

Le Gouvernement a lancé une concertation depuis le 5 juin en vue de préparer l'accélération de la décarbonation du secteur du bâtiment. Ce chantier est stratégique pour atteindre les objectifs ambitieux que la France s'est fixée pour accroître la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Bien entendu, les entreprises artisanales du bâtiment, représentées par la CAPEB, sauront se mobiliser pour contribuer à l'amplification de cette dynamique.

Le plan de décarbonation proposé contient notamment une réforme en profondeur du dispositif MaPrimeRénov' pour 2024 qui vise, grâce à la création de deux « piliers », la massification des rénovations performantes et la décarbonation des systèmes de chauffage.

En ce qui concerne le « Pilier efficacité » visant la sortie des énergies fossiles, la CAPEB considère comme une erreur que les leviers d'amélioration de la performance énergétique, réalisés en mono-gestes, soient désormais interdits aux passoires thermiques (F et G) puis, à terme, aux logements de catégorie E. Outre le fait que le DPE actuel n'est toujours pas compatible avec la construction d'avant 1948, biaisant ainsi certains constats, cette proposition dissuadera bon nombre de ménages (très) modestes de réaliser ne serait-ce que les travaux les plus simples et les plus efficaces pour réduire rapidement leur consommation énergétique.

De plus, pour les ménages encore éligibles, le conditionnement des aides relatives aux mono-gestes (exemple : isolation) à l'obligation de faire installer un système de chauffage décarboné conduit inévitablement à l'exclusion des ménages ayant récemment remplacé leur installation de chauffage qui est, de fait, toujours performante (la plupart ayant d'ailleurs bénéficié d'aides à l'époque pour celle-ci).

Pour toutes ces différentes raisons, les modalités de ce « Pilier efficacité », si elles devaient rester en l'état, aboutiront à diminuer fortement le nombre de travaux de rénovation énergétique des logements, à l'encontre des objectifs du gouvernement.

Il est donc, nécessaire et urgent, d'apporter de profondes modifications au dispositif envisagé afin d'éviter que les ménages ne se détournent massivement de ces travaux.

.../...



.../...

La CAPEB est disponible et sera force de propositions pour présenter une alternative à cette vision trop restrictive.

En ce qui concerne le « Pilier Performance », si la CAPEB partage la nécessité d'inciter à faire réaliser des rénovations énergétiques globales lors des mutations des logements (changements de propriétaires ou d'occupants), en revanche elle considère qu'en dehors des situations de mutations, il est indispensable d'y intégrer une notion de parcours de travaux permettant de concevoir des rénovations globales qui se réaliseront dans le temps en plusieurs étapes (cas des logements occupés notamment).

Dans cette perspective, une articulation avec les différentes aides est nécessaire pour permettre à celles-ci d'être mobilisées tout au long de ces différentes étapes et par tout type de structure en capacité à porter une offre de rénovation globale.

La CAPEB demande notamment que les dispositifs d'aide puissent être, en cas de rénovation globale, également accessibles aux groupements momentanés d'entreprises (GME) ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Il est urgent, Monsieur le Ministre de mettre fin à cette discrimination au seul profit des entreprises générales.

La CAPEB attend également de disposer de précisions sur la mise en œuvre dans le temps de ces étapes pour réaliser des rénovations performantes, notamment sur la durée maximum pour réaliser l'ensemble des travaux, point essentiel pour la réussite de ce dispositif. En effet, une durée trop courte ne permettrait certainement pas d'enclencher, dans des logements occupés, des rénovations performantes et qui soient supportables financièrement par les ménages.

Enfin, confier à l'ANAH la valorisation des CEE des rénovations performantes est un acte de simplification qui va dans le bon sens puisqu'il permet de disposer d'un acteur unique pour délivrer les aides nationales associées à ces travaux. Pour autant, au vu des difficultés déjà rencontrées par l'ANAH pour assurer une mise en œuvre rapide et efficace du dispositif de financement MaPrimeRénov' et assurer la montée en puissance attendue des Accompagnateurs Rénov', sans oublier le pilotage du futur dispositif MaPrimeAdapt' prévu dans quelques mois, la CAPEB est inquiète de sa capacité à s'adapter à une réforme d'une telle ampleur qui vise à atteindre un objectif de 200.000 rénovations globales dès le 1^{er} janvier 2024.

Pour la CAPEB, il est donc indispensable de décaler dans le temps cette disposition.

Si la CAPEB estime que cette réforme doit se doter des meilleurs atouts pour réussir, elle attend également que le renforcement des moyens financiers alloués à MaPrimeRénov' (+ 1,6 milliards d'euros par rapport à 2023), annoncé par Madame la Première Ministre le 12 juillet dernier, soit effectivement mis en œuvre.

Un facteur clef de cette réussite sera donc la mobilisation du secteur bancaire qui se révèle indispensable pour financer le reste à charge des travaux, en particulier pour les ménages les plus modestes. La CAPEB appelle de ses vœux la mise en œuvre d'un prêt vert en 3 clics, à un taux attractif, distribuable par les principaux réseaux bancaires à l'instar de la simplicité des prêts qui existent pour l'acquisition d'une automobile.

.../...



.../...

Sans correction de ces différents aspects de cette réforme annoncée sans concertation préalable, le nouveau dispositif d'aides envisagé portera préjudice à l'objectif d'accélération de la décarbonation du bâtiment, tout en mettant à mal les enjeux de justice sociale.

La CAPEB se tient à votre entière disposition et à celle de votre Ministère pour vous faire part de nos propositions basées sur l'expérience et le pragmatisme qui caractérisent la vision des entreprises artisanales du bâtiment.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations respectueuses.

Jean-Christophe REPON

Copie à : Ministre O. KLEIN / Ministre A. PANNIER-RUNACHER / Ministre B. LE MAIRE / A. PELLION